

# Le coin de la rédaction

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Energieia : Newsletter de l'Office fédéral de l'énergie**

Band (Jahr): - **(2015)**

Heft 5

PDF erstellt am: **11.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'heure des questions du Conseil national permet d'aborder des thèmes les plus divers

Au Conseil national, l'heure des questions se déroule chaque lundi après-midi de la seconde et de la troisième semaine de chaque session.

Les membres du Conseil national ont la possibilité de déposer des questions portant sur des affaires urgentes ou d'actualité jusqu'au mercredi midi des deux premières semaines des sessions. Cette procédure n'est soumise à aucune exigence formelle: les questions doivent seulement être brèves et clairement formulées. Les services du Parlement enregistrent les questions et les transmettent à la Chancellerie fédérale, qui les adresse à son tour aux départements compétents. Ces derniers en réfèrent alors aux spécialistes des différents offices fédéraux qui se chargent des réponses. Finalement, le projet de réponse est encore présenté pour examen au conseiller fédéral concerné.

## Réponses du Conseil fédéral

Les conseillers fédéraux répondent oralement en plénum aux questions relevant de leur département. Il n'est toutefois répondu à une question que si son auteur est présent dans la salle. Celui-ci a encore la possibilité de poser une question complémentaire, à laquelle il sera aussi répondu oralement. Les réponses sont ensuite publiées sur les pages Internet du Parlement (dans le Bulletin officiel).

L'heure des questions dure 90 minutes au maximum, mais elle peut être réduite à 60 minutes lorsque le volume des affaires l'exige. Il arrive fréquemment que le temps à disposition ne suffise pas pour tous les départements. Dans ce cas, les réponses sont seulement publiées sur Internet.

## Charge de travail toujours plus importante

Au cours des dernières années, la charge de travail que représentent les réponses aux questions parlementaires n'a cessé d'augmenter. Alors que l'on enregistrait 201 questions en 1999, ce chiffre est passé à 667 l'année dernière. Pour l'année en cours, l'OFEN déjà traité 30 questions. En raison notamment de cette augmentation, l'heure des questions a déjà suscité à des critiques. L'initiative parlementaire déposée par le conseiller national Landolt (11.443) demande par exemple la suppression de l'heure des questions. Son auteur remet en question l'urgence

ou l'importance des questions posées. L'initiative a été clairement rejetée au Conseil national par 146 voix contre 18.

Les défenseurs de l'heure des questions estiment que cette séance est une bonne occasion d'obtenir rapidement de la part des membres du Conseil fédéral des réponses sur des questions d'actualité. Ainsi, l'automne dernier, la conseillère nationale Masshardt a voulu connaître l'avis du Conseil fédéral sur l'apparition de fissures dans le manteau du cœur du réacteur de la centrale de Mühleberg (14.5309). Dans un registre plus léger, l'heure des questions peut aussi se révéler fort divertissante (!): que l'on songe au fou rire légendaire dont a été pris l'ancien conseiller fédéral Hans-Rudolf Merz alors qu'il répondait à une question parlementaire concernant la viande des Grisons, ou à la conseillère fédérale Doris Leuthard alors qu'elle terminait, en peinant à garder son sérieux, une réponse à une question sur le gymkhana à cheval par ces mots: «Ne me demandez par combien a coûté la réponse à votre question!» (thc)

## Le saviez-vous ...

... chaque jour, les collaborateurs de l'OFEN font part de leurs expériences sur le blog: [www.energieplus.com](http://www.energieplus.com).

